

Infos de l'industrie agrochimique en lien avec la session parlementaire

Novembre 2021

Le droit suisse doit s'ouvrir à l'innovation

Le nombre de produits phytosanitaires disponibles en Suisse a sensiblement diminué ces dernières années. Tel est le constat récemment rendu public par le Conseil fédéral dans sa réponse à la question 21.7897 « Produits phytosanitaires : Le nombre de produits phytosanitaires est-il encore suffisant ? » du Conseiller national P. M. Bregy (Le Centre) : en 2019 et 2020, 34 substances actives et 137 produits ont été retirés du marché, alors que pas plus de 3 nouvelles substances actives et 50 nouveaux produits ont été autorisés durant la même période. En 2021, seules 3 autres substances actives s'y sont ajoutées. Pendant ce temps, près de 400 demandes d'autorisation sont en souffrance. Ces dernières années, en Suisse, le processus d'autorisation des produits phytosanitaires a été de plus en plus lent et il est pratiquement gelé depuis l'octroi du droit de recours aux associations. Les autorités retirent constamment les anciens produits du marché, sans en autoriser pour autant de nouveaux.

Le manque de produits phytosanitaires de dernière génération fait de plus en plus sentir ses effets. La liste des produits disponibles se contracte et un nombre croissant de cultures ne peuvent plus être protégées de manière satisfaisante. Beaucoup de plantations de fruits et de légumes ne disposent plus aujourd'hui que d'un ou deux types de substances actives pour lutter contre les phytopathogènes. La principale stratégie permettant d'éviter le développement de résistances, celle qui repose sur l'alternance de substances actives aux mécanismes d'action différents, ne peut donc plus s'appliquer. Cela vaut aussi bien pour l'agriculture biologique que pour l'agriculture conventionnelle.

Avec de graves pertes de récoltes affectant presque toutes les cultures, l'été dernier a tout particulièrement illustré le fait qu'une production régionale n'est possible que si les agriculteurs sont en mesure de protéger leurs plantes. Ils peuvent s'assurer contre la grêle, mais pas contre les attaques fongiques dues à l'humidité ou aux ravageurs. Seules de bonnes pratiques agricoles et l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires leur permettent d'éviter des pertes totales et de sauver au moins une partie de leurs récoltes.

Le monde politique doit alléger le corset réglementaire

Parallèlement à la suppression de nombreuses substances actives, on voit constamment se mettre en place de nouvelles mesures et de nouveaux programmes ces dernières années (plan d'action sur les produits phytosanitaires, examen ciblé, lv. pa. 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation des pesticides »). Tout en se félicitant que l'industrie soutienne l'objectif d'une réduction des risques liés aux produits phytosanitaires, on ne doit pas oublier que ces mesures ont un impact sur la production agricole. Elles limitent l'utilisation de produits phytosanitaires et réduisent ainsi, directement ou indirectement, le choix des produits disponibles en Suisse. Pour le colza, par exemple, les pyréthroides sont encore autorisés contre les altises, les tenthrèdes, les charançons de la tige et les charançons de la gousse. Mais si leur usage se trouve réduit, par exemple avec la mise en œuvre de l'lv. pa. 19.475, il sera très difficile d'assurer cette culture en Suisse à l'avenir.

Le projet visant à soumettre à autorisation spéciale la protection phytosanitaire de ces cultures n'est pas réaliste. Même si les cantons étaient en mesure d'agir rapidement, les fournisseurs ne tiendraient plus guère les stocks des produits nécessaires en Suisse tant que ceux-ci seraient de facto interdits. Il leur est indispensable de disposer d'un minimum de sécurité en matière de planification. De plus, aucune entreprise ne supportera les contraintes et les coûts liés au maintien d'une autorisation en Suisse pour des produits qui ne peuvent être employés qu'avec une permission spéciale. Cette idée est d'autant plus choquante que le 13 juin 2021, le peuple et les cantons ont clairement rejeté, avec une forte participation, les deux initiatives agricoles visant à limiter fortement, voire interdire, l'utilisation de produits phytosanitaires, disant du même coup clairement OUI, dans ce scrutin, à une protection végétale moderne et ciblée. La population a ainsi exprimé son souhait de disposer de produits agricoles régionaux à des prix abordables.

Compléter la protection phytosanitaire moderne par une sélection fine

Le débat politique autour de la réglementation des nouveaux procédés du génie génétique est, lui aussi, quasiment au point mort. A ce niveau, il s'agit pourtant de rapidement mettre en œuvre des adaptations différenciées des bases légales, axées sur les risques effectifs et tournées vers l'avenir. Alors que de nombreux pays

adaptent actuellement leur cadre législatif aux progrès scientifiques, la Suisse se distingue par son immobilisme dans ce domaine. Cela se traduit par une situation d'insécurité juridique et bloque les innovations susceptibles d'apporter une contribution déterminante à une production alimentaire plus durable et plus respectueuse des ressources. Parmi ces nouveautés, la sélection fine, en effet, permet de doter de manière ciblée des variétés établies et appréciées de résistances (aux ravageurs ou aux maladies) ou de tolérances (p. ex. à l'humidité ou à la sécheresse). C'est particulièrement important dans le contexte du changement climatique.

Représentant l'industrie active dans la recherche, le groupe d'industrie Agrar plaide pour une recherche fondamentale solide et une réglementation adéquate favorisant l'innovation tout en réduisant les risques. Cela comprend des procédures d'autorisation efficaces, fondées sur des données scientifiques, avec des délais qui permettent la planification entrepreneuriale et incitent les entreprises à demander l'autorisation de leurs produits sur le marché suisse.

Dossiers parlementaires

21.049 « Loi sur le génie génétique. Modification »

21.308 Iv. ct. Vaud. « Pour une Suisse sans OGM ! »

19.4225 Mo. « Moratoire sur les OGM. Prolongation »

Au Conseil des Etat, le 2 décembre 2021

Recommandation : NON à la prolongation du moratoire sur le génie génétique. Il faut de toute urgence offrir une base juridique aux technologies innovantes

Le Groupe d'industrie Agrar s'oppose à un nouveau moratoire dépourvu de fondement scientifique sur le génie génétique. Il s'agit, au contraire, d'instituer rapidement les bases légales permettant de faire avancer et d'utiliser les progrès de la science, en Suisse aussi, dans le domaine de la biotechnologie et du génie génétique. Les nouvelles méthodes de sélection pourraient demain apporter une contribution décisive à une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Autre thématique actuelle

Etudes évaluant l'impact du « Pacte Vert » de l'UE

La stratégie de la ferme à l'assiette (Farm to Fork - F2F) de l'UE aurait pour conséquences une productivité agricole affaiblie, une hausse des prix alimentaires pour les consommateurs et une dépendance accrue vis-à-vis des importations. Telle est la conclusion d'une étude de l'université néerlandaise de Wageningen (WUR) présentée en octobre¹. Des études similaires, comme celles de l'université de Kiel² ou du Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne³, et précédemment celle du ministère américain de l'Agriculture (USDA)⁴, ont abouti à un résultat tout aussi décevant. Les causes en sont la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires prévue dans la stratégie F2F et l'accroissement de la part de l'agriculture biologique. Les cultures telles que les pommes, le houblon, les olives, les agrumes et les tomates seraient particulièrement touchées par la disparition des produits phytosanitaires. Pour le blé, l'UE passerait du statut d'exportateur net à celui d'importateur net - avec des conséquences négatives pour des Etats tiers également. Les études scientifiques signalent encore qu'une dépendance accrue vis-à-vis des importations ne fait que déplacer dans d'autres régions du monde des problèmes comme la perte de biodiversité ou les émissions de gaz à effet de serre, ce qui est diamétralement contraire aux objectifs de durabilité.

Pour les acteurs de l'agriculture européenne, la Commission européenne doit absolument considérer les objectifs de l'économie agricole dans une optique globale. Cet exemple concernant l'UE devrait aussi faire réfléchir la Suisse. Avant d'adopter des mesures restrictives, il convient d'étudier très soigneusement le risque d'une diminution des produits phytosanitaires, pour la production alimentaire comme du point de vue de ses coûts et de son impact sur l'environnement et la santé humaine. Sans une analyse approfondie, on court le risque de ne pas atteindre les objectifs de durabilité et de provoquer plutôt l'effet inverse : diminution de la productivité de l'agriculture, déplacement des impacts écologiques, augmentation des importations et des prix à la consommation.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection phytosanitaire travaillant pour les entreprises BASF, Bayer, Leu+Gygax, Omya, Stähler et Syngenta. Il œuvre pour des solutions novatrices et respectueuses de l'environnement dans le domaine de la protection des plantes.

¹ Impact Assessment Study on EC 2030, Wageningen University & Research, 2021

² Ökonomische und Ökologische Auswirkungen des Green Deals in der Agrarwirtschaft, Universität Kiel, 2021

³ Modelling environmental and climatic ambition in the agricultural sector with the CAPRI model, JRC, 2021

⁴ Economic and Food Security Impacts of EU Farm to Fork Strategy, USDA, 2020